



Berne, le 4 avril 2012

A l'attention des :

partis politiques, associations faîtières des communes, villes et des régions de montagne,  
associations faîtières de l'économie, milieux intéressés

**Augmentation des subventions relatives à l'organisation des examens fédéraux – Révision de l'article 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle : ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 4 avril 2012, le Conseil fédéral a mandaté le DFE d'ouvrir une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des organisations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières nationales de l'économie et des milieux intéressés.

**Grandes lignes du projet**

Une modification de l'article 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle est proposée. Les subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs passeront de 25 % actuellement à 60 % et, dans des cas exceptionnels, si des examens s'avèrent particulièrement onéreux, à un maximum de 80 %.

Cette mesure est neutre en terme de concurrence et n'exige pas de nouvelle réglementation. Elle a pour objectif de renforcer les examens fédéraux, cet instrument de la formation professionnelle supérieure ayant fait ses preuves et étant adapté au marché du travail. Elle réduit la charge de travail des organes responsables des examens et contribue à abaisser et à rendre supportables à long terme les taxes dont doivent s'acquitter les participants aux examens.

**Echéance de la procédure de consultation**

Nous vous soumettons en annexe le texte révisé de l'ordonnance (projet de loi mis en consultation) et le rapport explicatif sur lesquels nous vous invitons à prendre position. Des exemplaires supplémentaires des documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position d'ici au

**6 août 2012**

à l'adresse suivante : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT),  
centre de prestations Formation Professionnelle, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Beat Waber (tél : 031 322 07 06) est votre personne de contact à l'OFFT pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral

Annexes :

Projet de loi mis en consultation et rapport explicatif (allemand, français, italien)

Liste des organes consultés (allemand, français, italien)